

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **15**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 septembre 2013
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL - Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – MULLER Julien
Rémy KAISER – KREMPP Nilangela - Gérard DIOM - Michel REMINIAC -
Jean-Luc JULIEN.

Membres absents excusés:

M. Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint, procuration donnée à M. Julien MULLER, Conseiller Municipal,
Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint,
Mme Cathie KRUST, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Jean-Louis WIETRICH, Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Rémy KAISER, Secrétaire de Séance,

Point 1 : Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal
N° 139/13. du 26 juin 2013

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
26 juin 2013.

Point 2 : Rapports annuels 2012 de la CCRMM
N° 140-A/13. Sur la qualité et le prix du service de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et son concessionnaire – le SDEA – présentent aux conseillers municipaux des communes membres le rapport annuel sur le prix du service public de l'eau potable,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

- 1° - **d'approuver** le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- 2° - **de notifier** la présente à :
 - M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
 - M. le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig

N° 140-B/13. Sur la qualité et le prix du service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et son concessionnaire – le SDEA – présentent aux conseillers municipaux des communes membres le rapport annuel sur le prix du service public de l'assainissement,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE**

- 1° - **d'approuver** le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.
- 2° - **de notifier** la présente à :
 - M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
 - M. le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig

**Point 3 : CCRMM : extension des compétences et modification des statuts
N° 141/13.**

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences,

Considérant la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Considérant la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°13-34 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, en date du 4 juillet 2013, portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig,

Considérant la délibération n°13-35 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, en date du 4 juillet 2013, adoptant ses nouveaux statuts,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 à L.5211-20,

Considérant les statuts modifiés transmis aux membres du Conseil Municipal,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur la teneur des modifications,

**Après en avoir délibéré,
et voté par
14 Voix Pour et
1 Voix Abstention
DECIDE**

- 1° - **d'approuver** l'extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig qui se dote des compétences suivantes :
- Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit,
 - Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale
- 2° - **d'approuver** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig annexés à la présente délibération.
- 3° - **de notifier** la présente à :
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
 - M. le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig

Point 4 : Horloge l'Eglise Catholique Saint-Martin : demande de subventions
N° 142/13.

Le Conseil Municipal,

OUIË l'exposé de Monsieur le Maire rappelant au Conseil Municipal que l'ancienne horloge UNGERER de l'Eglise Catholique Saint-Martin a été démantelée en trois morceaux il y a deux ans. M. Michel ROHR, concepteur du planétaire du groupe scolaire s'est proposé à sa restauration et à sa mise en valeur. Elle est actuellement en cours de conditionnement dans son atelier. Avec quelques accessoires, notamment la présentation de métiers d'artisans d'antan, elle trouvera sa place dans une construction nouvelle accolée à l'actuelle salle du Temps Libre, rue de l'Eglise, construction qui prendra la forme d'un appentis clos avec lumières changeantes au gré des heures de la journée. A terme elle sera en adéquation avec le planétaire du groupe scolaire, son mécanisme servira de chronomètre régulateur du planétaire, par l'intermédiaire d'une fréquence hertzienne.

VU le devis de l'entreprise BTP de la Fontaine et les différentes dépenses déjà engagées ou mandatées, l'estimatif des travaux peut-être quantifié à environ 20.000,00 € hors taxes,

Après en avoir délibéré

et voté par

13 voix Pour,

1 voix Abstention et

1 voix Contre

DECIDE

1° - **d'entreprendre la construction d'un local avec vitrine devant recevoir l'ancienne horloge UNGERER de l'Eglise Saint-Martin**, dans le cadre de sa volonté de réhabiliter une partie du patrimoine communal et l'envie de doter GRESSWILLER d'une curiosité unique en son genre du point de vue culturel, artistique, touristique et éducatif pour un coût global estimatif de 20.000,00 € hors taxes soit environ 24.000,00 € TTC

2° - **de prendre en charge les frais se rapportant à ce projet comme suit :**

- Dépenses TTC	24.000,00 €
- Recettes se décomposant comme suit :	24.000,00 €
- Subvention départementale	4.800,00 €
- Autres subventions ou participations	5.200,00 €
- FCTVA	4.000,00 €
- Emprunt	<u>10.000,00 €</u>

Les présents crédits complémentaires seront inscrits au budget primitif de 2013 par décision modificative

- 3° - **d'introduire** les demandes de subventions auprès de diverses institutions départementales ou régionales et autres.
- 4° - **de notifier** la présente à :
 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
 - Mme la Trésorière de Mutzig,

Point 5 : Lotissement rue des Eglantines

N° 143/13. Assainissement : participation communale et demande de subvention

M. Julien MULLER est sorti de la salle de réunion et ne prend pas part aux débats et vote

Le Conseil Municipal,

- VU** la demande de permis d'aménager n° PA.067.168.13.R0001 déposée le 6 juillet 2013 et concernant l'aménagement de terrains sis au bout de l'Impasse des Eglantines afin d'obtenir trois terrains de construction à usage habitat,
- VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 29 mars 2010 classant lesdits terrains en zone IAUC,

OUÏE l'exposé de M. le Maire qu'il revient à la Commune de GRESSWILLER de prolonger le réseau d'assainissement séparatif – Eaux usées et eaux pluviales jusqu'à l'opération envisagée et estimée à 19.500,00 € HT, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig ayant déjà délibéré sur ce point le 4 juillet 2013,

**Après en avoir délibéré
et voté par**

12 voix Pour et

1 voix Abstention

DECIDE

- 1° - **de prolonger** le réseau d'assainissement séparatif -eaux usées et eaux pluviales-, estimée à 19.500,00 € HT soit 23.322,00 € TTC, au droit de l'Impasse des Eglantines jusqu'à la limite de l'opération d'aménagement envisagée,
- 2° - **de prendre en charge les frais** se rapportant à cet assainissement comme suit :
- | | |
|--|--------------------|
| - Dépenses TTC | 23.400,00 € |
| - Recettes se décomposant comme suit : | 23.400,00 € |
| - Subvention | 3.400,00 € |
| - FCTVA | 3.800,00 € |
| - Emprunt | <u>16.200,00 €</u> |

Les présents crédits complémentaires seront inscrits au budget primitif de 2013 par décision modificative

- 3° - **d'introduire** la demande de subvention au titre de l'assainissement auprès des instances départementales
- 4° - **d'annexer** la présente au Permis d'Aménager n° 067.168.13.R0001
- 5° - **de notifier** la présente à :
 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
 - Mme la Trésorière de Mutzig,

Point 6 : Vente de terrain communal : rue de Rosenwiller

N° 144/13.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 2 juillet 2012 n°1154/12 arrêtant le plan de financement de l'aménagement définitif de la rue de Rosenwiller en mettant notamment en vente une partie du terrain communal de la pointe de la rue de Rosenwiller (environ 10 à 12 ares),

VU sa délibération du 26 juin 2013 n°136-B/13 décidant la vente de terrains communaux en précisant le prix de l'are du terrain et certaines modalités,

CONSIDERANT qu'une demande d'acquisition de terrains a été réceptionnée en Mairie mais qu'une prochaine entrevue avec les futurs acquéreurs permettra de mieux connaître leurs intentions,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité**

DECIDE

Avant toute attribution de terrain, de demander aux futurs acquéreurs de :

- 1° - de signer un compromis de vente,
- 2 - de fournir une attestation bancaire établissant leur solvabilité ou la faisabilité de leur projet d'acquisition et de construction d'une maison d'habitation

**Point 7 : Poteau d'incendie : rue Curie
N° 145/13.**

Le Conseil Municipal,

VU la lettre du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin en date du 14 septembre 2012 demandant qu'il soit procédé au remplacement des hydrants implantés dans la rue Curie par un poteau d'incendie de diamètre 100 mm permettant de maintenir une couverture incendie dans ce secteur. Le coût à supporter par la Commune de GRESSWILLER serait de 1.913,60€ TTC.

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - de procéder à l'installation d'un poteau d'incendie rue Curie et de d'introduire une demande de subvention auprès des instances départementales.
- 2° - de notifier la présente à :
 - M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
 - Mme la Trésorière de Mutzig,

**Point 8 : Paroisse protestante de Molsheim et Environs : Subvention
N° 146/13.**

Le Conseil Municipal,

VU la lettre en date du 29 juillet 2013 du Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Molsheim et Environs sollicitant une subvention exceptionnelle pour la rénovation de leur presbytère,

OUÏE l'exposé de M. le Maire précisant que la Paroisse Protestante de Molsheim et Environs s'étend sur 11 communes environnantes et compte 64 habitants de Gresswiller parmi ses fidèles. La rénovation du bâtiment s'élève à 25.715,16 €. Cette opération permettra d'accueillir plus sereinement M. le Pasteur Michel HEINRICH, son épouse et ses trois enfants, son prédécesseur M. le Pasteur LORENTZ ayant fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2013.

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** à une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la Paroisse protestante de Molsheim et environs, dont la dépense sera imputée au compte 6574.
- 2° - **de notifier** la présente à :
 - M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
 - Mme la Trésorière de Mutzig,

Pour extrait conforme



Le Maire,

Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 30 septembre 2013**Point 7 : Divers****Subvention :**

Monsieur le Député-Maire de Molsheim souhaite attribuer une subvention de 1.000,00 € à une association locale. Il demande de lui donner les coordonnées de l'association retenue et donc bénéficiaire avant le 15/10/2013.

Itinéraire cyclable :

Cet itinéraire cyclable a été mis en place par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig et Environs. Par ailleurs, la piste cyclable empruntant le « Birkenweg » est réalisée jusqu'à Heiligenberg-Gare et qu'il convient également d'y implanter un panneau.

Basket :

M. Pierre THIELEN, Adjoint au Maire demande qu'il soit réalisé dans le cadre d'un contrat de maintenance le contrôle des agrès « Basket » tant pour ceux installés dans la salle des Sports du Complexe Gresswiller – Dinsheim que ceux Place des Sports.

D'autre part, il fait part d'une demande de subvention pour doter l'ensemble des 127 membres de maillots comportant le logo de l'Interbasket de Dinsheim – Gresswiller, le devis pour la confection desdits maillots s'élève à 3.800 €

Aménagement de la rue de Rosenwiller:

Le chemin reliant la rue de Rosenwiller au chemin du haut à hauteur de la propriété EBERLING Jean-Claude, qui par ailleurs a fait l'objet d'un ou plusieurs reprofilages en vue d'un revêtement en bi-couche, comporte en son milieu un caniveau qui n'est pas connecté au réseau d'assainissement pluvial. M. le Maire contactera le conducteur des travaux afin de faire réaliser cette connexion avant la mise en place dudit revêtement.

Hormis ce revêtement, il reste encore à faire les diverses plantations pour clore définitivement au point de vue des travaux, l'aménagement de la rue de Rosenwiller.